

## Jean-Baptiste André Godin à Simon Alexandre, 16 janvier 1884

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (23)

Collation 1 p. (485vbis)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Simon Alexandre, 16 janvier 1884, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/51430>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [16 janvier 1884](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Alexandre, Simon](#)

Lieu de destination Saint-Quentin (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

## Description

Résumé Godin adresse à Simon Alexandre un mandat postal de 110 F pour solde de sa facture du 11 janvier 1884.

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage.
- Sur le folio 485v sont copiées la lettre de Godin à Simon Alexandre du 16 janvier 1884 et la dernière page de la lettre de Godin à Hippolyte Destrem du 16 janvier 1884.

## Mots-clés

[Finances personnelles](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

---

faire le silence sur tout  
mes actes. Heureusement  
qu'il n'est étrange et n'en  
est pas de même et, avec  
le temps, si l'espèce bien  
les faits paraîtront  
tous bons.

Je garderai votre article  
pour l'attendre et il est  
possible en quelque occa-  
sion et, dans le cas où  
vous le jugerez utile,  
je vous le transmettrai  
aussitôt votre demande.

Prenez, je vous  
prie, cher Monsieur  
et ami, l'assurance